



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 septembre 2013

Original : français

Lettre datée du 4 septembre 2013, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République démocratique du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, je me fais l'honneur de venir éclairer le Conseil de sécurité en vue de lever l'équivoque sur les informations inexactes entretenues au sujet du commandant du Mécanisme conjoint de vérification élargi.

En effet, institué au niveau de la région des Grands Lacs par la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) et rendu opérationnel depuis septembre 2012 dans le but de vérifier toutes les allégations émanant des États membres, ce mécanisme a été placé sous la direction du général de brigade Geoffrey Muheesi Baraba, de nationalité ougandaise.

Suite aux fautes graves accumulées dans l'exercice de ses fonctions, le général Muheesi Baraba a été récusé, et non déclaré *persona non grata*, par la République démocratique du Congo, au cours d'une rencontre des ministres de la défense des États membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, réunis en marge du sommet des chefs d'État de la Conférence, tenu le 31 juillet 2013 à Nairobi.

Il importe de signaler que le Mécanisme continue à fonctionner normalement sous le commandement d'un colonel de la République du Congo (Brazzaville). Sous sa supervision, le Mécanisme s'est rendu récemment à Munigi et à Goma (République démocratique du Congo), ainsi qu'au Rwanda, pour des enquêtes.

À toutes fins utiles, le Conseil voudra bien trouver, ci-jointe, la note par laquelle le Vice-Premier Ministre et Ministre de la défense nationale de la République démocratique du Congo, Alexandre Luba Ntambo, a présenté cette récusation à ses homologues (voir annexe).

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Ignace **Gata Mavita**



Annexe à la lettre datée du 4 septembre 2013 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République démocratique du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies

Attitude partielle du commandant du Mécanisme conjoint de vérification élargi

I. Introduction

Depuis l'installation du Mécanisme conjoint de vérification élargi en septembre 2012, le commandant de cette structure, le général de brigade Geoffrey Muheesi Baraba, de nationalité ougandaise, a progressivement accumulé des fautes graves et plusieurs indices montrant son penchant envers la rébellion du Mouvement du 23 mars (M23). Cette attitude a toujours été manifestée lors des réunions internes du Mécanisme et celles des chefs d'état-major général de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs ainsi qu'en public pendant les rencontres du Mécanisme avec le M23 et d'autres groupes armés.

II. Éléments de preuve

a) Le 20 novembre 2012, à Kampala, au cours de la réunion des chefs d'état-major général de la Conférence, le commandant du Mécanisme avait tenu les propos désobligeants, ci-après :

- « – Le M23 est militairement et disciplinairement mieux organisé que les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC);
- 70 % des éléments FARDC ne remplissent pas les critères d'être militaires. Les 30 % restants sont ceux qui, insuffisamment formés, peuvent être recyclés;
- Sur le terrain, les commandants FARDC sont très distraits et n'ont que leur fixation sur le Rwanda qu'ils prétendent vouloir attaquer alors qu'ils sont incapables de défaire les groupes armés »;

b) Lors de la prise de la ville de Goma par les M23, en novembre 2012, il a préféré mettre le membre du Mécanisme représentant de la République démocratique du Congo dans une équipe du Mécanisme pour une mission à Kisoro (Ouganda) et Bunagana, alors que l'essentiel pour tous les membres était de suivre toutes les activités (pillages, tueries et viols) auxquelles ce mouvement se livrait. C'est ce qui avait provoqué une grande escalade de prises de bec entre lui et un représentant de la République démocratique du Congo au Mécanisme;

c) Durant le séjour du M23 à Goma, le commandant du Mécanisme avait adressé des éloges au commandant du M23 (Makenga Sultani), à l'hôtel Karibu, en lui disant : « Congratulations!!! You did a good job. »*, (« Félicitations!!! Vous avez abattu un bon travail. »). Cela s'était passé le 26 novembre 2012 en présence d'autres membres du Mécanisme, sans la partie représentant la République démocratique du Congo. Les membres étaient étonnés des propos prononcés par leur chef. Pour le commandant du Mécanisme, la chute de Goma était une bonne chose

qu'il a appréciée. Ces mêmes éloges, en d'autres termes, il les a adressées à Makenga après la défaite de la faction Runiga lors de la scission du M23;

d) En date du 25 juin 2013, chemin faisant en allant dans le secteur des Maï-Maï Shetani, l'intéressé a insisté en disant à un membre du Mécanisme représentant la République démocratique du Congo que : « Votre ennemi, ce n'est pas le M23, mais les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR). Attaquez-vous d'abord aux FDLR, et le M23 déposera les armes de soi [...] » (Ce langage fait également partie du cahier des charges du M23). À cet effet, il a loué la bravoure de Innocent Kaina et Mboneza, respectivement commandants des unités M23 déployées sur l'axe Kibati-Munigi près de la ville de Goma, en disant qu'ils connaissent bien les procédés de guérilla, et peuvent tenir en échec toute force engagée dans le théâtre des opérations contre le M23;

e) Au sujet du retour de quelques soldats de la faction Runiga à Rumangabo, exilés au Rwanda lors de leur défaite, cela n'a pas attiré son attention. Au contraire, au cours d'une réunion du Mécanisme en date du 24 avril 2013, il avait dit : « Ce sont les éléments du M23, leur chef Bosco Ntaganda est à La Haye, ce retour n'est pas une surprise, étant donné que ce sont des Congolais qui reviennent chez eux, et que toute vérification n'est pas nécessaire ». À cette période, le Rwanda a eu à déployer les médias pour démontrer l'éloignement des combattants de la faction Runiga dans le secteur de Gikongoro (Rwanda), dans le but de faire taire cette situation;

f) En date du 26 juin 2013, après contacts du Mécanisme avec les groupes maï-maï Shetani, il a dit que le M23 était un mouvement très bien organisé pouvant conquérir même toute la partie est de la République démocratique du Congo;

g) En visite le 13 juillet 2013 dans le site de regroupement congolais à Bundibudjo, le commandant du Mécanisme s'est permis de s'adresser à l'état-major du bataillon des Forces de défense populaire de l'Ouganda (UPDF) assurant la sécurité des frontières, pour exhorter les troupes ougandaises d'aller attaquer les Forces démocratiques alliées (ADF) en territoire de la République démocratique du Congo si la menace se rapproche de la frontière, et ce, même sans l'aval des autorités congolaises;

h) En date du 28 juillet 2013, lors de la réunion des chefs d'EMS à Nairobi, ce même officier a insinué que les FARDC collaboraient avec les Maï-Maï Nyatura et qu'il n'a jamais entendu parler d'un quelconque affrontement entre les FDLR et les FARDC. Il a aussi minimisé les capacités opérationnelles des FARDC à déloger le M23 sur la crête de Kibati;

i) Son attitude partielle et sans sanction envers certains officiers rwandais caractérisés par l'indiscipline en refusant d'aller dans des missions de vérifications pour des raisons inopportunes n'a jamais attiré son attention;

j) Aussi, se dégage-t-il le constat que : lorsqu'il y a des faits à reprocher au Rwanda (par exemple le déploiement inhabituel et non conventionnel des militaires des Forces de défense du Rwanda (RDF) proche des frontières de la République démocratique du Congo, lequel est avéré comme soutien direct au M23), il a toujours privilégié la thèse de défense de l'intégrité du territoire dudit pays face à la menace des FDLR; pourtant, les couloirs exploités par ladite force négative sont gardés par les éléments du M23. Mais lorsqu'il s'agit du déploiement des FARDC dans la ville de Goma et ses environs, là il ne fait jamais allusion à la défense de

l'intégrité de la République démocratique du Congo, mais par contre, il dit que c'est une violation de la déclaration des chefs d'État de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs du 24 novembre 2012 faisant état du déploiement d'un seul bataillon à Goma;

k) En date du 20 mai 2013, la menace verbale de la prise en otage formulée par Innocent Kaina, un officier du M23, contre un membre du Mécanisme de l'équipe de la République démocratique du Congo et contre un membre représentant de la Tanzanie ne devrait pas être prise en compte selon lui, mais plutôt être tue et minimisée;

l) Lors des rencontres que le Mécanisme a eues avec le M23 dans les zones sous son contrôle, le commandant du Mécanisme a toujours pris un petit temps d'entretien à huis clos avec les cadres de ce mouvement (M23) avant la rencontre avec tous les membres du Mécanisme;

m) Il tient au préalable des réunions à huis clos avec la partie rwandaise avant de réunir tous les membres du Mécanisme pour des réunions auxquelles ils ont déjà des positions et conclusions affichées;

n) Le manque d'autorité de sa part pour débloquer deux rapports compromettant le Rwanda, retenus par l'équipe rwandaise suite à leur excès de zèle et le manque de considérations envers d'autres membres du Mécanisme : il s'agit du rapport de pillage de la ville de Goma par le M23 et du rapport de la rencontre du Mécanisme avec le chef du groupe maï-maï Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain (APCLS) de Janvier Karairi.

III. Conclusion

À la lecture du faisceau d'indices peint ci-dessus, cet officier général a débordé dans son comportement et dans les erreurs de commandement d'un organe régional militaire de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs jugé être impartial pour le rétablissement de la confiance mutuelle entre les États. En raison de cela, nous le récusons.

Le Vice-Premier Ministre
et Ministre de la défense nationale
(*Signé*) Alexandre Luba **Ntambo**